

Compte rendu de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 5 mai 2011

Membres présents : M. Jean-Louis DEMOIS, Mme Béatrice JUNG, MM Olivier BROSSARD, Fabrice LEPAGE, David BARAIZE, Alain HUET Paul ABELARD, Ludovic VIOT, Mme Anne VIAUD-JOUAN, M. Gilbert PORCHER, Mme Sandrine ROUXEL, M. Christian LIAU.

Excusés: M. Giovanni PETIT, M. Jean-Pierre SACHET

1) **Approbation du compte-rendu du précédent Conseil Municipal** : Approbation à l'unanimité.

2) **Facturation SIG (système d'information géographique) / CCLS**

En 2008 il a été décidé de mettre en place le SIG (Système d'Information Géographique). Les charges financières avaient été ainsi réparties : Commune : Lambertisation des planches cadastrales, PLU ou POS, Matériel de consultation, CCLS : SIG de tous les réseaux y compris ceux de compétence communale (EP, éclairage public, voirie...), Mise à jour, Formation du personnel, Recherche de subvention et partenariat. Le réseau des Eaux Usées n'est effectif actuellement que sur le SIG de Tiercé, nous demandons à ce qu'il le soit dans les mois qui viennent à Ecuillé, de même que le réseau de l'éclairage public et les émissaires (Eaux Pluviales). Le Conseil Municipal décide d'adopter la convention de la CCLS demandant une participation de 1 682.76 € sous ces conditions.

4) **Approbation Rapport d'activités 2010 CCLS**

Après présentation du rapport d'activité 2010 de la CCLS, le conseil municipal l'approuve. Les points importants sont : l'évolution du périmètre avec le départ d'Ecuillé et Soulaire, de ce fait l'engagement dans une démarche de rapprochement avec la communauté de communes du Haut Anjou ; la restructuration du service enfance ; la signature d'un Plan Départemental Habitat ; l'étude du Pole d'échange multimodal (haltes ferroviaires Tiercé et Etriché) ; le refus du transfert du siège social ; l'atelier AMO en cours de construction ; les plans du multiservice de Cheffes et de la pépinière artisanale ; la reprise du multiservice d'Etriché...

5) **Incorporation des biens sans maître dans le domaine communal** (délib. 2011-32)

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 mai 2009 au sujet des parcelles abandonnées, Vu les lois : Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L1123-1 et suivants, Code Civil notamment l'article 713, Vu les conseils demandés à la préfecture pour les démarches qui sont validées, Vu les recherches sur les derniers propriétaires connus : état civil, famille... Vu les courriers envoyés aux notaires, à la trésorerie / taxes, renseignements pris à France Domaine... Vu l'avis de la Commission Communale des Impôts Directs en date du 7 octobre 2010, Vu l'arrêté municipal N°2010.08 du 7 octobre 2010 déclarant l'immeuble sans maître, Vu l'avis de publication du 9 octobre 2010, Vu le certificat attestant l'affichage aux portes de la mairie de l'arrêté municipal susvisé, Vu la réglementation applicable aux biens vacants et sans maître ainsi que l'attribution à la commune de ses biens. Etant donné que les propriétaires des immeubles situés :

<i>Localisation</i>	<i>Référence cadastrale</i>	<i>Contenance en m²</i>
Clos le charron, route de Champigné	A 451	2130
Clos des Fontenelles	A 511	630
Les Fontenelles	A 514	740
Clos des Fontenelles	A 515	330
Clos des Fontenelles	A 706	240
Clos le Charron, route de Champigné	A 455	400
Le Bourg	B 134	255
La Haye	C 484	518
Les Carries, route de Bourg	B 16	6703

ne se sont pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L 1123-3 alinéa 2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, dès lors l'immeuble est présumé vacant et sans maître au titre de l'article 713 du Code Civil. Ces immeubles peuvent revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à son droit. Le conseil municipal décide de constater la vacance des biens susvisés, d'exercer ses droits en application des dispositions de l'article L 1123-1-2° du CGPPP, et que la commune s'appropriera ce bien dans les conditions prévues par les textes en vigueur. M. le Maire est chargé de prendre un arrêté afin de demander leur incorporation dans le domaine communal

6) **Droit de Prémption terrain B 76 centre bourg** : le conseil ne préempte pas.

7) **Droit de Prémption** terrains C 670, 671, 672p 675p zone artisanale : le conseil ne préempte pas.

8) **PLU communautaire ALM suite à la rencontre du 27 avril**

Visionnage du diaporama présenté le 27 avril à ALM sur le cadrage SCOT et les modalités d'élaboration du PLU communautaire par Claire Gomond, urbaniste à ALM. 2 dates ont été retenues en juin pour les réunions du groupe communal. Avant notre entrée, nous pouvons être auditeurs aux réunions de travail du PLU communautaire. Néanmoins le travail sur le zonage commencera avec l'urbaniste d'ALM à partir de septembre jusqu'à mai 2012. Le PLU devrait être terminé vers octobre 2013. Les associations de la commune qui le souhaitent peuvent être associées à cette démarche PLU.

9) **Rapprochement Angers Loire Métropole : information de M. Le Préfet sur la procédure** Le 8 avril, suite à la réunion du 11 mars, M. le Préfet a transmis un courrier établissant le compte rendu de cette rencontre et précisant l'échéancier ainsi que la procédure pour le retrait de la CCLS et l'adhésion à ALM. S'agissant du SCOT : l'intégration d'Ecuillé et de Soulaire ne doit intervenir qu'après son approbation prévue fin 2011 ; s'agissant du PLU : au contraire l'intégration doit se faire avant l'arrêt du projet prévu fin du 1^{er} semestre 2012 ; donc la date du 1^{er} janvier 2012 est retenue. Le cabinet Sémaphore prépare les conditions de retrait de la CCLS. Des réunions entre élus sont prévues afin d'élaborer les conditions de transfert à ALM. Restent 2 réunions sur la reprise des charges, Ecuillé et la CCLS sont en désaccord sur la reprise du personnel. Si le désaccord persiste, le préfet tranchera.

Calendrier :

Courant juin : délibération d'Ecuillé et Soulaire sollicitant le retrait de la CCLS (et des syndicats)

Courant juillet : délib de la CCLS et des syndicats mixtes concernés

ensuite : délib d'Ecuillé et Soulaire sollicitant l'adhésion à ALM

D'août à octobre : délib des conseils municipaux des communes membres de la CCLS pour la procédure de retrait, et délib des conseils municipaux des communes membres d'ALM pour la procédure d'extension de périmètre.

Entre le 15 décembre et le 31 décembre 2011 arrêté préfectoral de retrait au 31/12/2011

Entre le 15 décembre et le 31 décembre 2011 arrêté préfectoral d'extension de périmètre au 01/01/2012

10) **Consultation Restauration Scolaire**

Le contrat avec Océane de Restauration se terminant au maximum en juin de cette année et comme tous les 4 ans maximum, nous devons faire une consultation pour la restauration scolaire. La municipalité et la commission cantine, composée de parents, ont souhaité s'inscrire dans une démarche de développement durable en favorisant l'usage de produits biologiques et en privilégiant la saisonnalité et les circuits courts.

11) **Infos et Questions diverses**

- Ouverture des plis maîtrise d'œuvre/ sécurisation du bourg : les propositions tournent autour de 6% alors que nous avons budgétisé 10%.
- Réunion fête de la musique le vendredi 13 mai (rappel : fête de la musique aura lieu le samedi 25 juin)
- Le même jour, 13 mai, remise du « livret citoyen » aux nouveaux électeurs âgés de 18 ans.
- Scolarisation hors commune : Actuellement nous accueillons 5 enfants de l'extérieur, et 13 enfants seraient scolarisés ailleurs. La commune de Sceaux sollicite une participation, étant donné que nous avons tout ce qu'il faut ici, nous n'avons pas souhaité participer.
- Ecole : A sa demande, Mme Goulet sera mutée dans la Sarthe à la rentrée.
- AMAP des Prés Bas : film « Small is beautiful » suivi d'un débat le 26 mai à 20h30 au Pax de Tiercé.
- Déchets verts : La commission étudiera l'opportunité du dépôt de branchages qui semble comporter le risque de devenir un dépôt sauvage....
- Aménagement du cimetière : rencontre des 2 commissions urbanisme et accessibilité, le CG n'est pas pour les places de stationnement devant le cimetière ; elles sont incompatibles avec la largeur de la voie en raison du cheminement piéton de l'accessibilité. Il faudra étudier ensemble toutes les possibilités techniques afin de se mettre d'accord sur le choix des travaux.
- Travaux d'accessibilité du Pré Long en cours. Restera l'arrêt de bus à réaliser à l'Espérance et le sol de celui de la place de l'Eglise

Prochain conseil : jeudi 9 juin